

# Barème des cotisations

## Comment déterminer le montant de votre cotisation (votre collègue) ?

**Vous êtes développeur et (ou) exploitant éolien en France :** votre niveau de cotisation dépend du coefficient Cdev donné par la formule :

$(\text{MW en exploitation}) + (\text{MW en développement} \times 0,5)$   
La somme du nombre de MW en exploitation pour compte propre et exploité par un tiers est retenue.

**Vous êtes turbinier :** votre niveau de cotisation dépend du coefficient Cturb donné par la formule :  
 $(\text{MW installés en France avant 2017} \times 0,3) + (\text{MW installés en France en 2017} \times 0,7)$ .

**Des frais de 24 € HT seront ajoutés à votre facture pour l'utilisation de l'intranet. L'intranet de FEE permet aux membres de l'association de disposer, à chaque connexion, des informations partagées en ligne : documents, supports de communication, revues de presse, notes de position etc.**

**\* Le Club France Energie Eolienne permet de renforcer les liens avec les associations et les territoire qui oeuvrent pour la transition énergétique**

Secteur d'activité	Cotisation 2018	Collège	Droits de Vote
Universités, écoles	215 € HT	Club FEE*	1
Clusters	500 € HT	Club FEE*	1
associations	500 € HT	Club FEE*	1
Collectivités, agences de développement économique, SEM -Partenariats	2000 € HT	Club FEE*	1
Sous-traitants industriels chiffre d'affaires ≤ 2 millions d'euros	1000 € HT	STI	1
Développeurs et (ou) opérateur - Cdev ≤ 25MW Sous-traitants industriels chiffre d'affaires > 2 millions d'euros	2000 € HT	A	2
Développeurs et (ou) opérateurs - 25MW < Cdev ≤ 50MW Cabinet d'avocat, Banques, Financeurs, Conseil, Assureurs non exploitants, Agrégateurs, Bureaux d'études, Services	3500 € HT	B	3
Développeurs et (ou) opérateurs - 50MW < Cdev ≤ 75MW	5 890 € HT	C	5
Développeurs et (ou) opérateurs - 75MW < Cdev ≤ 100MW	8 730 € HT	D	7
Développeurs et (ou) opérateurs - 100MW < Cdev ≤ 150MW	11 880 € HT	E	9
Développeurs et (ou) opérateurs - 150MW < Cdev ≤ 200MW Turbiniers - Cturb ≤ 100 MW	17 560 € HT	F	11
Développeurs et (ou) opérateurs - 200MW < Cdev ≤ 250MW Turbiniers 100MW < Cturb ≤ 150 MW	24000 € HT	G	14
Développeurs et (ou) opérateurs - 250MW < Cdev ≤ 350MW Turbiniers 150MW < Cturb ≤ 250 MW	30000 € HT	H	15
Développeurs et (ou) opérateurs - Cdev > 350MW Turbiniers - Cturb > 200MW	47 500 € HT	I	17

Les adhérents qui adhèrent en cours d'année, doivent s'acquitter de :



- \* 100% du montant de la cotisation quand leur adhésion est validée par un conseil d'administration qui se tient du 1er janvier au 30 juin.
- \* 60% quand leur adhésion est validée entre le 1er juillet et le 30 septembre.
- \* 30% quand leur adhésion est validée entre le 1er octobre et le 31 décembre.